

## Filière Equine : Réglementation en matière d'identification et de pharmacie vétérinaire

### INFORMATIONS PRATIQUES

**Dates de la formation :**

Les dates sont fixées par la DDecPP ou la DRAAF en lien avec l'ENSV

**Durée :**

½ journée

**Lieu :**

Le lieu est fixé par la DDecPP ou la DRAAF

**Public cible :**

Vétérinaires sanitaires dont l'activité porte sur l'espèce équine.

**Taille du public :**

Entre 12 et 20 vétérinaires sanitaires

**Intervenants / Formateurs (ou Référénts techniques) :**

La formation est animée par un binôme de deux formateurs :

- un vétérinaire praticien,
- un agent des services vétérinaires.

**Responsables pédagogiques :**

Geneviève CASCHETTA, ENSV

Caroline COMMUN, ENSV

[formco@vetagro-sup.fr](mailto:formco@vetagro-sup.fr)

Xavier GOURAUD, SNGTV

**Modalités d'inscription :**

Relèvent de la DDecPP, DRAAF ou OVVT

**Attestation remise en fin d'évaluation :**

Contactez votre DDecPP

**Tarifs :**

Formation organisée par le Ministère chargé de l'agriculture (DGAI)

**Accessibilité :**

Formation accessible pour les PMR / personnes invalides

### CONTEXTE

Suite aux récentes missions d'inspections demandées par le Ministère de l'Agriculture, il a été mis en évidence de nombreuses lacunes dans la filière équine au sujet de l'identification et de la pharmacie vétérinaire. Ces lacunes peuvent avoir un impact sur la santé publique, comme par exemple des chevaux qui partent à l'abattoir alors qu'ils ont reçu des traitements médicaux impliquant leur exclusion de la consommation humaine.

Lors d'une rencontre entre la DGAI et les représentants des vétérinaires et des éleveurs, une demande de formation a été confirmée. C'est pourquoi la SNGTV et l'ENSV ont créé ce module pour la filière équine.

### LA FORMATION

**Objectif général :**

Comprendre la réglementation sur l'identification et la pharmacie, et maîtriser les modalités de sa mise en œuvre en filière équine

**Objectifs pédagogiques :**

- Appliquer les règles de bonnes pratiques en matière d'identification, et connaître les conséquences pour la chaîne alimentaire ;
- Appliquer les règles générales de la prescription, de la détention et de la délivrance du médicament vétérinaire ;
- Sécuriser ses pratiques, tant d'un point de vue santé publique que juridique.

**Contenu :**

- Identification des équidés ;
- Pharmacie vétérinaire : prescription, détention et délivrance ;
- Recherche de LMR, de délais d'attente, de « substances interdites » et principe de la « cascade » ;
- Exclusion d'un cheval de la consommation humaine auprès de l'IFCE.

**Méthodes pédagogiques :**

Exposés, témoignages, travaux dirigés, mise en situation, échanges entre les participants sur les pratiques.